

RECYCLAGE TIV

Objectif

Formation complémentaire permettant aux TIV :

- De réactualiser et évaluer son cadre réglementaire et ses connaissances.
- De découvrir de nouvelles techniques et outils de contrôle.
- D'être coaché, « parrainé » par un professionnel de l'inspection visuelle.

Public

- Moniteurs professionnels ayant suivi une formation initiale TIV auprès de l'un des organismes de rattachement
Depuis cinq ans avec maintien annuel de l'activité TIV à compter du 1 janvier de l'année qui suit la formation initiale ou le stage de recyclage précédent.

Contenu

- Connaissances techniques et réglementaires
 - Réactualisation des procédures d'inspection, critères de dégradations...
 - Procédure qualité ANMP
 - Mise à jour des textes de référence...
- Stage dans un organisme habilité

Lieu

- Domicile et organisme habilité

Durée

- 3 heures de travail théorique et QCM à renvoyer au siège
 - Evaluation des connaissances sur la réglementation (dont cahier des charges), le document qualité de l'inspection visuelle, la procédure d'inspection et de suivi des équipements sous pression, l'organisation et la sécurité pendant une inspection et suivi EPI.
- 3 à 4 heures de stage dans un organisme habilité
 - Le TIV doit trouver une entreprise et faire signer la fiche de présence par l'organisme habilité.
 - Objectif : Entretien et accompagnement du TIV par un professionnel de l'inspection et de la requalification.
 - Mise en place d'un plan de travail ergonomique.
 - Utilisation de nouveau matériel. Transmission de connaissances.

Contrôle & Validation

- QCM à remplir et à renvoyer au siège avec l'attestation de présence au stage.
- Validation du QCM si 80% de réponses correctes.
- Après vérification, une attestation de recyclage valable 5 ans est fournie au Technicien en Inspection Visuelle.